	Centre de **F**ormation des **P**réparateurs en **P**harmacie **H**ospitalière **Projet pédagogique**	Document élaboré en aout 2026 En attente de Validation lors du Conseil Technique de novembre 2026

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

CHU DE MONTPELLIER

Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière

PROJET PEDAGOGIQUE

Références réglementaires :

- Articles L. 4241-1 et L. 4241-5 du code de la santé publique
- Code du travail, articles L116-1 et suivants
- Arrêté du 26 avril 2001 modifié relatif au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgence
- Arrêté du 2 août 2006 version consolidée du 01 avril 2010 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et ses annexes modifié au 31 juillet 2024.
- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et ses annexes
- Agrément du centre de formation 01 avril 2021.

"L'enseignement préparant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est obligatoirement dispensé par des centres de formation publics disposant d'un support hospitalier, situés dans les agglomérations où existe un Centre Hospitalier Universitaire ou un Centre Hospitalier Régional."

Table des matières

I. Présentation du Centre de Formation 5
1. Identité du CFPPH 5
a) Présentation du centre 5
b) Historique et agréments 5
c) Partenariats institutionnels (ARS, Région, CFA) 5
2. Inscription dans les politiques de santé 6
3. Offre de formation 6
II. GOUVERNANCE ET ACTEURS DE LA FORMATION 7
1. L'équipe pédagogique 7
2. Les intervenants 7
3. Les professionnels de terrain 8
4. La place des parties prenantes 8
III. LE MÉTIER ET LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION 9
1. Le métier de préparateur en pharmacie hospitalière 9
2. Cadre réglementaire 9
3. Le référentiel de compétences 9
4. Finalités de la formation 10
5. Les instances 10
a) Le règlement intérieur 10
b) Les instances réglementaires 10
IV. Le projet de formation 11
V. LE PROJET PÉDAGOGIQUE 11
1. Orientation 11
2. Valeurs 12
3. Développement des compétences transversales 12
4. Développement de la réflexivité 13
VI. ORGANISATION DE LA FORMATION 14
1. Enseignement théorique 15
2. Formation en milieu professionnel 15
VII. MÉTHODES ET INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES 16
1. Principes pédagogiques 16
2. Méthodes pédagogiques 17

a) Cours magistraux 17
b) Travaux dirigés 17
c) Travaux pratiques 17
3. Innovation pédagogique 18
a) Simulation 18
b) Chambre des erreurs 18
c) Escape game 18
d) Plateaux des erreurs 19
4. Développement des compétences numériques 19
VIII. RECHERCHE ET DÉMARCHE SCIENTIFIQUE 19
1. Initiation à la recherche 19
a) Recherche documentaire 19
b) Analyse critique de la littérature 19
2. Analyse de situation 19
3. Poster scientifique 20
IX. INTERPROFESSIONNALITÉ ET SANTÉ PUBLIQUE 20
1. Interprofessionnalité 20
2. Service sanitaire 21
3. Développement durable 21
X. ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENANT 22
1. Suivi pédagogique individuel 22
a) Référent pédagogique 22
b) Entretiens de suivi 23
c) Visites de stage 23
2. Accompagnement du handicap 23
a) Accueil 23
b) Aménagements pédagogiques 24
c) Suivi individualisé 24
XI. ÉVALUATION ET CERTIFICATION 24
1. Principes et modalités d'évaluation 24
a) Évaluation des connaissances 24
b) Évaluation des compétences 25

2. Validation de la formation25
XII. VIE ÉTUDIANTE ET ENVIRONNEMENT DE FORMATION26
1. Représentation étudiante26
2. Ressources à disposition26
a) Centre de documentation26
b) Salles pédagogiques26
c) Plateformes numériques26
3. Services aux apprenants27
a) Restauration27
b) Parking27
c) Accès numérique27
XIII. PARTENARIATS ET COMMUNICATION27
1. Relations avec les établissements de santé27
2. Promotion de la formation27
a) Journées portes ouvertes27
b) Salons28
c) CFA partenaires28
3. Communication institutionnelle28
a) Site internet28
b) Réseaux sociaux28
c) Communication interne28
XIV. DÉMARCHE QUALITÉ ET ÉVALUATION DU PROJET28
1. Politique qualité28
2. Évaluation des dispositifs28
a) Satisfaction apprenants28
b) Satisfaction des intervenants29
c) Satisfaction des tuteurs de stage29
3. Indicateurs de pilotage29
a) Qualité et pilotage de la formation29
b) Accompagnement et suivi pédagogique des apprenants29
c) Insertion professionnelle et poursuite de parcours30
4. Révision annuelle du projet pédagogique30

I. Présentation du Centre de Formation

1. Identité du CFPPH

a) Présentation du centre

Le centre de formation des préparateurs en pharmacie fait partie du pôle de formation public de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du CHU de Montpellier. Il est agréé et financé par le Conseil Régional d'Occitanie et fonctionne sous la responsabilité des services de l'Etat, Agence Régionale de Santé et Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Les missions :

- Formation initiale (FI) des professionnels, notamment par la voie de l'apprentissage,
- Formation préparatoire à l'entrée dans les centres de formation,
- Formation continue (FC) des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi,
- Documentation et Recherche d'intérêt professionnel.

b) Historique et agréments

Créé en septembre 2007, le Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) de Montpellier est l'un des neuf centres de formation en France habilités à former les préparateurs en pharmacie hospitalière, aux côtés de ceux de Metz, Lille, Paris, Tours, Bordeaux, Marseille, Lyon et de la Guyane.

Le CFPPH de Montpellier est membre du Comité de Liaison National des Centres de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CLNCFPPH). Cette association rassemble l'ensemble des CFPPH afin de favoriser l'harmonisation des pratiques pédagogiques et organisationnelles, de développer le partage d'expériences entre les centres de formation et de représenter leurs intérêts auprès des instances nationales, notamment du ministère en charge de la Santé.

Il est agréé pour 5 ans par le Conseil Régional avec avis motivé de l'ARS.

c) Partenariats institutionnels (ARS, Région, CFA)

Le CFPPH est partenaire du CFA Sanitaire et social de MONTPELLIER, dans le cadre du développement de l'apprentissage dont le périmètre de recrutement comprend l'Occitanie, la Martinique et la Guyane.

Le CFPPH est intégré dans une coordination des 9 écoles et instituts du CHU regroupés sur le site de l'Institut de Formation aux métiers de la santé (IFMS).

À la suite de la réingénierie de la formation ayant conduit à la reconnaissance du diplôme au grade de licence, une convention a été signée avec l'Université de Montpellier afin de formaliser le partenariat universitaire et les modalités d'attribution des crédits ECTS.

2. Inscription dans les politiques de santé

Le projet pédagogique s'inscrit dans :

- Axe 1 : Développer l'attractivité des formations aux métiers de la santé
- Axe 2 : Accompagner les apprenants de l'IFMS à la construction de leur identité professionnelle et innover dans les méthodes pédagogiques
- Axe 3 : Poursuivre l'engagement dans la mise en œuvre de la politique qualité de l'IFMS
- Axe 4 : Développer les partenariats entre l'IFMS et l'université de MONTPELLIER
- Axe 5 : Développer la recherche au sein de l'IFMS
- Axe 6 : Positionner le CHU comme leader de la formation initiale et continue des professions paramédicales sur le territoire.

3. Offre de formation

La sélection des candidats est réalisée conformément aux dispositions des articles 2 à 10 de l'arrêté du 31 juillet 2024. Le nombre de places ouvertes est fixé en fonction de l'agrément accordé au centre de formation, soit :

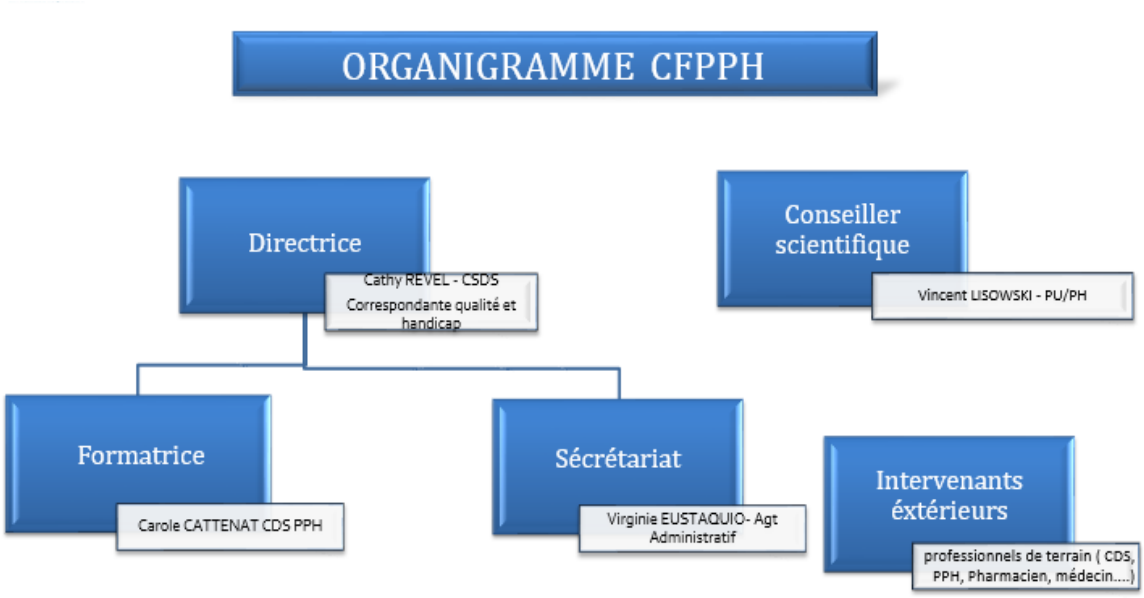
- **30 places** par la voie de la formation initiale et de la formation continue ;
- **10 places** par la voie de l'apprentissage ;
- **5 équivalents temps plein (ETP)** par la voie de la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

À ces effectifs peuvent s'ajouter les candidats bénéficiant d'une reprise de formation après interruption ainsi que les étudiants faisant l'objet d'une mutation.

Dans le cadre d'un parcours de VAE, l'inscription à la formation est réservée aux candidats ayant obtenu, auprès du jury de validation, la validation d'au moins une compétence du référentiel de certification.

II. GOUVERNANCE ET ACTEURS DE LA FORMATION

1. L'équipe pédagogique



Mme REVEL Cathy, **Directrice dirige le centre de formation** de filière préparateur en pharmacie hospitalière, titulaire d'un diplôme de cadre de santé et d'un master 2 dans le domaine des Sciences de l'Education. Elle est responsable de la conception du projet pédagogique, de l'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans le centre de formation, de l'organisation de l'enseignement théorique et pratique, de l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs, du contrôle des études et du fonctionnement général du centre de formation.
Mr LISOWSKI Vincent, **Conseiller scientifique** P**rofesseur des Universités - Praticien Hospitalier** est responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci.
Mme CATTENAT Carole, **Formatrice permanente** de filière préparateur en pharmacie, titulaire d'un diplôme de cadre de santé et d'un master 2 orientation management en santé. Elle participe à l'organisation (élaboration des plannings, référente des stages…), de l'accompagnement des apprenants (suivi individuel, visite pédagogique…) et au fonctionnement du CFPPH.

2. Les intervenants

Ce sont des professionnels de terrains sollicité en rapport à leur expertise et une évaluation positive des élèves :

- Pharmaciens hospitaliers, biologistes, industriels, universitaires...
- Pharmaciens qualifiés en radio pharmacie, pharmaciens spécialisés en stérilisation
- Pharmaciens inspecteurs de santé publique

- Médecins hospitaliers
- Cadres de santé préparateurs, préparateurs en pharmacie hospitalière
- Directeurs d'établissements hospitaliers et autres personnels administratifs
- Cadres soignants, infirmiers

Un binôme référent par UE (pharmacien/universitaire) est mis en place pour chaque unité d'enseignement. Il organise, en relation avec la directrice, et le conseiller scientifique la mise en œuvre du programme. Des réunions d'organisation et de débriefing sont prévues pour chaque unité d'enseignement.

3. Les professionnels de terrain

Le maître de stage (appelé parfois tuteur) ou le maître d'apprentissage est responsable de la bonne organisation de cette formation pratique, du suivi de la personne en formation et de son évaluation.

Son rôle est :

- D'accueillir et d'intégrer la personne qui est en formation au sein d'une équipe professionnelle,
- D'assurer le suivi et l'encadrement de la personne sur le lieu de stage ou d'apprentissage
- D'évaluer les compétences acquises par la personne dans le stage ou sur le lieu d'apprentissage au cours de la période et à la fin du stage

Il peut déléguer tout ou partie de ce rôle à un tuteur opérationnel qui va encadrer directement le préparateur en formation et transmettre les savoir-faire et savoir être.
Ce rôle peut être assuré par des personnes différentes selon les périodes pratiques.

4. La place des parties prenantes

Une réunion est programmée la première semaine de la rentrée avec les apprenants afin de faire le point sur les attendus et répondre aux questions.

Un suivi est fait en milieu et fin de formation et à la demande de l'apprenant lors de l'entretien de suivi pédagogique et en présence du tuteur lors de la visite de stage annuelle.

Une enquête de satisfaction est envoyée annuellement en fin de formation aux différents tuteurs.

III. LE MÉTIER ET LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

1. Le métier de préparateur en pharmacie hospitalière

Le préparateur en pharmacie hospitalière est titulaire du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière. Il exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la santé publique.

Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio pharmaceutiques et cytotoxiques injectables. Il est soumis au secret professionnel.

2. Cadre réglementaire

Article L. 4241-13 du code de la santé publique (CSP) : «Peut exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière dans les établissements publics de santé, les hôpitaux des armées et les autres éléments du service de santé des armées et en porter le titre toute personne titulaire d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre délivré à la suite d'une formation lui ayant permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de cette profession et figurant sur une liste arrêtée par les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. « Les préparateurs en pharmacie hospitalière sont autorisés à seconder le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur ainsi que les pharmaciens qui l'assistent, en ce qui concerne la gestion, l'approvisionnement, la délivrance et la préparation des médicaments, produits et objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles. Ils exercent leurs fonctions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. »

- Décret no 2023-564 du 5 juillet 2023 relatif aux conditions d'exercice de la profession de préparateur en pharmacie et de préparateur en pharmacie hospitalière.
- Arrêté du 22 juin 2023 fixant la liste des diplômes, certificats et titres permettant d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière.

3. Le référentiel de compétences

Le référentiel du 31 juillet 2024 définit 13 compétences réparties en 5 domaines de compétences (cf annexe 1) permettant de former les préparateurs en pharmacie hospitalière aux différentes activités :

- Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur
- Réalisation des préparations dans un cadre hospitalier
- Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles
- Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux

- Traitement et transmission des informations
- Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants
- Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles et veille professionnelles
- Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques

Le cadre de ces activités est fixé par une réglementation qui vise à obtenir une réponse homogène et sécurisée aux attentes de santé d'un territoire. Ces activités s'exercent au sein de la pharmacie hospitalière, service transversal de soutien qui contribue très largement à la qualité et la sécurité de la prise en charge du patient.

Deux aspects nous paraissent essentiels, d'une part se sont les professionnels qui sont la base du processus de prise en charge, ce sont eux qui ont la connaissance fine des organisations, d'autre part *la pharmacie est un support au processus de « la prise en charge du patient »* qui participe de fait à la sécurité de l'usager.

4. Finalités de la formation

On retrouve différents éléments dans les annexes de l'arrêté du 31 juillet 2024 :

- Annexe I : Référentiel d'activité
- Annexe II : Référentiel de compétences avec la mise en relation des domaines, des activités et des compétences.
- Annexe III : référentiel de formation définissant par domaines de compétences, les compétences, les Unités d'enseignement (UE), les objectifs pédagogiques, le nombre ECTS et les modalités d'évaluation.

Les objectifs pédagogiques correspondent aux compétences que la personne formée doit avoir acquises à l'issue d'une action ou d'une séquence de formation.

5. Les instances

a) Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est élaboré conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 juillet 2024. Il est remis aux apprenants en début de formation et fait l'objet d'une traçabilité attestant de sa prise de connaissance.

b) Les instances réglementaires

- **Le conseil technique (**article 44 à 47 de l'arrêté du 2 aout 2006)

Dans chaque centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière, est mis en place un conseil technique, qui est consulté sur toute question relative à la formation des élèves. Ce conseil est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé.

Le conseil technique est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

- **Le conseil de discipline (**article 49 à 57 de l'arrêté du 2 aout 2006)

Le conseil de discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes des élèves incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle.
Le conseil de discipline est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

IV. Le projet de formation

- **Objectif général**

Former un préparateur en pharmacie hospitalière compétent, autonome et responsable.

- **Objectifs pédagogiques**
- Développer les compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier.
- Contribuer à la qualité et à la sécurité de la prise en charge médicamenteuse.
- Développer une posture réflexive et une coopération efficace au sein des équipes pluriprofessionnelles.

V. LE PROJET PÉDAGOGIQUE

1. Orientation

Ce projet pédagogique retient comme axe fondateur :

"Le soin, cœur de métier de l'hôpital"

Notre métier pharmaceutique est un support du soin, il traduit notre volonté de former des professionnels compétents, conscients de l'environnement sanitaire et social, de ses enjeux, réalités, et nécessaires évolutions.

Ses orientations pédagogiques visent trois grands principes que sont :
- **L'autonomie**
- **Le travail en équipe**
- **La réflexion sur la pratique**

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant l'équipe et les référents de modules.

2. Valeurs

Ce projet pédagogique établit ses fondements sur les conceptions et valeurs humaines, de la démocratie sanitaires et étudiante, de la santé au sens de la définition de l'OMS, de l'accès aux soins pour tous, du respect et de la loyauté. Il se veut également porteur de valeurs professionnelles et s'attachera à développer :

- L'autonomie
- Le travail en équipe
- L'évaluation des pratiques professionnelles
- La rigueur
- La responsabilité
- Le développement des compétences tout au long de la vie

3. Développement des compétences transversales

Au-delà de l'acquisition des compétences techniques et scientifiques spécifiques au métier de préparateur en pharmacie hospitalière, le CFPPH accorde une place essentielle au développement des compétences transversales. Ces compétences, mobilisables dans l'ensemble des situations professionnelles, contribuent à l'exercice d'une pratique responsable, adaptée et évolutive.
En cohérence avec les valeurs portées par l'institut, la formation vise notamment à développer la capacité des apprenants à communiquer efficacement, à travailler en équipe pluriprofessionnelle, à faire preuve d'esprit critique et de discernement, à s'adapter aux évolutions des pratiques et de l'environnement de santé, ainsi qu'à faire preuve d'autonomie et de responsabilité dans l'exercice de leurs missions.

L'acquisition de ces compétences est favorisée à travers l'ensemble du parcours de formation, notamment au moyen des enseignements, des travaux collaboratifs, des mises en situation professionnelles, des périodes de stage et des analyses de pratiques. Elles participent à la construction de l'identité professionnelle du préparateur en pharmacie hospitalière et constituent un levier essentiel pour garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge du patient.
Les **soft skills** travaillées sont :

- communication professionnelle ;
- travail en équipe et coopération ;
- éthique et respect de la personne ;
- gestion du stress et des priorités ;
- adaptabilité ;
- prise d'initiative ;
- analyse réflexive ;
- créativité et innovation ;
- intelligence émotionnelle ;
- engagement dans une démarche d'amélioration continue.

4. Développement de la réflexivité

Le CFPPH considère la réflexivité comme une compétence essentielle à la professionnalisation des futurs préparateurs en pharmacie hospitalière. Dans un environnement de santé en constante évolution, la capacité à analyser ses pratiques, à prendre du recul sur ses actions et à questionner ses choix professionnels constitue un levier majeur d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge.

Tout au long de la formation, les apprenants sont accompagnés dans le développement d'une posture réflexive leur permettant d'identifier leurs réussites, d'analyser leurs difficultés et d'ajuster leurs pratiques. Cette démarche favorise l'acquisition d'un raisonnement professionnel fondé sur l'analyse critique des situations rencontrées, le respect des données probantes et la prise en compte du contexte de soins.

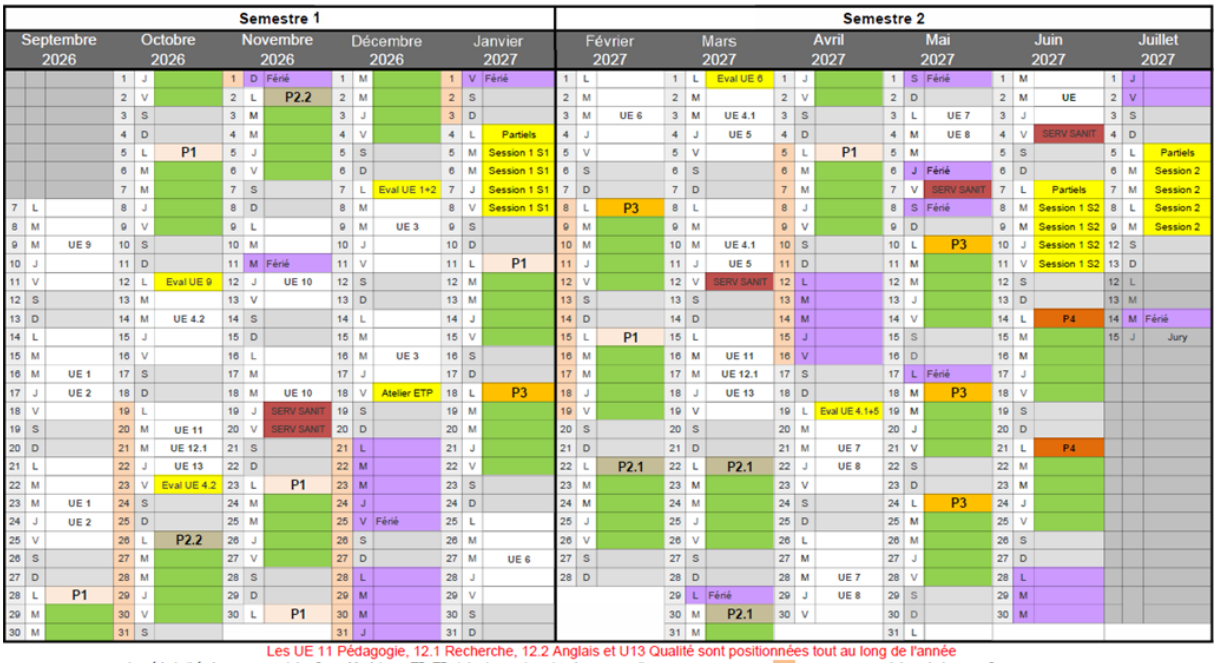
La réflexivité est développée à travers différentes modalités pédagogiques : analyses de situations professionnelles, retours d'expérience, débriefings de mises en situation, travaux d'analyse de pratiques, accompagnement en stage et échanges avec les professionnels de terrain. Elle contribue à renforcer l'autonomie, le discernement et la capacité d'adaptation des apprenants face à la complexité des situations rencontrées en pharmacie hospitalière.

En favorisant l'apprentissage par l'expérience et l'analyse critique de l'action, le CFPPH prépare les futurs professionnels à s'inscrire dans une démarche de développement professionnel continu, d'amélioration des pratiques et d'évolution tout au long de leur carrière.

VI. ORGANISATION DE LA FORMATION

CALENDRIER D'ALTERNANCE
à titre indicatif
2026 - 2027

Periode théorique
Periode pratique P
Vacances & Jours fériés



| Semestre 1 | | |

1. Enseignement théorique

La transmission des savoirs s'appuie sur une diversité de modalités pédagogiques adaptées aux objectifs de formation et aux situations d'apprentissage. Elle mobilise à la fois des méthodes traditionnelles, telles que les cours magistraux et les travaux dirigés, en privilégiant des approches interactives en petits groupes, ainsi que des dispositifs innovants intégrant l'apprentissage à distance, la simulation et, à terme, la réalité virtuelle.
L'avis des apprenants est régulièrement recueilli à l'issue des séquences pédagogiques afin d'ajuster les contenus et les modalités d'enseignement en complément des retours des intervenants.
Des méthodes pédagogiques actives et ludiques sont mises en œuvre afin de favoriser l'engagement et la dynamique d'apprentissage, telles que les chambres des erreurs, les escape games, l'utilisation de piluliers pédagogiques ou encore les « plateaux des erreurs ».

2. Formation en milieu professionnel

La période pratique des UE2, UE4 et UE6 est divisée en 2 parties. Une semaine de stage est positionnée avant la partie théorique permettant de mieux appréhender les cours en ayant déjà une connaissance de l'organisation et de l'environnement de travail.
Le service sanitaire est organisé sous forme de journées réparties dans l'année afin de permettre un suivi progressif du projet. Bien que positionnées sur des périodes d'enseignement théorique, ces journées sont comptabilisées au titre des périodes de stage.
Le CFPPH de MONTPELLIER a fait le choix de diviser les 20 semaines de stage en 5 périodes.

Périodes - durée	Lieux
P1 - 7 semaines	PUI, dispensation, éducation thérapeutiques, conciliation médicamenteuse, recherche, qualité, gestion
P2.1 - 3 semaines (dont 2 obligatoires en chimiothérapies)	Chimiothérapies, préparatoires, nutritions, contrôles.
P2.2 - 2 semaines	Radiopharmacie, contrôles
P3 - 5 semaines	Stérilisation, DMS / DMI / Blocs opératoires
P4 - 2 semaines	Stage préprofessionnel
P5 - 1 semaine	Service sanitaire

Le stage préprofessionnel permet de consolider les compétences précédemment acquises, d'accompagner la validation des compétences encore en cours d'acquisition et, le cas échéant, de travailler à nouveau celles qui n'auraient pas été validées lors des stages antérieurs. Il offre aussi la possibilité de compenser certaines situations d'absence ayant pu limiter l'exposition à des activités ou à des apprentissages spécifiques au cours du parcours de formation.

Il constitue ainsi une étape essentielle de professionnalisation et un temps privilégié d'évaluation de la capacité de l'apprenant à mobiliser les compétences attendues dans l'exercice du métier de préparateur en pharmacie hospitalière, en vue de son insertion professionnelle.
Le choix du terrain de stage préprofessionnel tient compte, dans la mesure du possible, du parcours de l'apprenant, de ses besoins de consolidation de compétences et de son projet professionnel.
Ces stages sont notamment réalisés dans les établissements de santé publics ou privés agréés par le Directeur du CFPPH au regard des autorisations de la PUI (Cf. annexe), de l'activité, du retour des élèves. Le bilan annuel des lieux de stage est présenté dans le rapport d'activité.
Une évaluation des lieux de stage est faite par les élèves lors des entretiens individuels puis de façon générale lors de l'enquête de satisfaction des apprenants en fin de formation.

VII. MÉTHODES ET INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

1. Principes pédagogiques

L'objectif premier de notre démarche pédagogique est la professionnalisation des apprenants. À ce titre, l'ensemble des dispositifs de formation est conçu pour favoriser l'acquisition progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier de préparateur en pharmacie hospitalière.

Cette professionnalisation s'appuie notamment sur l'exploitation de situations professionnelles issues des unités de pharmacie hospitalière. Ces situations sont analysées, contextualisées et réinvesties en centre de formation afin de donner du sens aux apprentissages et de favoriser l'articulation entre les enseignements théoriques et les pratiques professionnelles.

Au-delà des compétences techniques, le développement des compétences transversales constitue un axe majeur du projet pédagogique. Tout au long de leur parcours, les apprenants sont amenés à mobiliser et à renforcer des compétences comportementales, relationnelles et organisationnelles indispensables à leur future pratique professionnelle.
Ces compétences sont développées au travers des différentes activités pédagogiques et des périodes de stage, notamment lors des travaux de groupe, des simulations, du service sanitaire, des analyses de situation, des présentations orales, des projets de recherche et des actions conduites en interprofessionnalité.

Les compétences transversales travaillées concernent notamment la communication professionnelle, le travail en équipe, l'adaptabilité, l'autonomie, l'organisation, la gestion des priorités, la capacité d'analyse, l'esprit critique, la gestion de projet ainsi que la posture professionnelle. Elles contribuent au développement de la réflexivité et favorisent l'intégration des apprenants au sein d'équipes pluriprofessionnelles.

L'acquisition de ces compétences est évaluée tout au long de la formation à travers les mises en situation, les travaux réalisés, les évaluations en stage ainsi que les observations des formateurs et des tuteurs.

Dans cette perspective, les tuteurs pédagogiques ou maîtres de stage occupent une place essentielle. Ils sont responsables de l'organisation et de l'accompagnement des périodes pratiques en lien avec le coordonnateur pédagogique du centre de formation. Le carnet de liaison, les visites de stage et les échanges réguliers entre les différents acteurs constituent les outils privilégiés permettant d'assurer la continuité pédagogique entre les enseignements théoriques et les apprentissages réalisés en milieu professionnel.

2. Méthodes pédagogiques

a) Cours magistraux

Les cours magistraux permettent l'acquisition des connaissances théoriques et scientifiques nécessaires à la compréhension des activités du préparateur en pharmacie hospitalière. Ils sont dispensés par des formateurs permanents ou des intervenants experts dans leur domaine de compétence.
Ces enseignements apportent les bases réglementaires, techniques et professionnelles indispensables à l'exercice du métier. Ils favorisent l'acquisition d'un socle commun de connaissances qui sera ensuite mobilisé et approfondi au travers des travaux dirigés, des travaux pratiques et des périodes de stage.

b) Travaux dirigés

Les travaux dirigés ont pour objectif de favoriser l'appropriation des connaissances par une participation active des apprenants. Réalisés en effectifs réduits, ils permettent d'approfondir les notions abordées en cours magistraux par l'étude de situations professionnelles, l'analyse de cas concrets, la résolution de problèmes et les échanges entre apprenants et formateurs.
Cette modalité pédagogique favorise le développement du raisonnement professionnel, de l'esprit critique, de l'argumentation et des compétences de communication. Ils permettent aussi le partage d'expérience.

c) Travaux pratiques

Les travaux pratiques permettent aux apprenants de mettre en œuvre les connaissances acquises dans des situations proches de celles rencontrées en pharmacie hospitalière. Ils favorisent l'apprentissage des gestes techniques, l'acquisition des bonnes pratiques professionnelles et le respect des règles de qualité et de sécurité.
Les apprenants sont placés dans des situations d'apprentissage concrètes leur permettant de développer leur autonomie, leur rigueur et leur capacité à appliquer les procédures en vigueur.
Ces séances constituent un temps privilégié pour faire le lien entre les enseignements théoriques et les activités réalisées en milieu professionnel.

3. Innovation pédagogique

Afin de favoriser l'engagement des apprenants, de développer leur réflexivité et de faciliter l'acquisition des compétences professionnelles, le CFPPH diversifie ses approches pédagogiques en intégrant des méthodes innovantes et interactives. Ces dispositifs permettent de placer l'apprenant en situation d'acteur de ses apprentissages et de renforcer le lien entre les connaissances théoriques et les situations professionnelles rencontrées en pharmacie hospitalière.

a) Simulation

La simulation est utilisée comme méthode pédagogique active permettant aux apprenants de s'exercer dans un environnement sécurisé et bienveillant. Elle favorise l'acquisition des compétences techniques, relationnelles et organisationnelles en reproduisant des situations professionnelles réalistes.
Les séances de simulation permettent notamment de développer la communication, la coordination, la prise de décision, l'analyse de situation et le travail en équipe. Elles sont suivies d'un temps de débriefing favorisant la prise de recul et l'analyse des pratiques professionnelles.
Certaines simulations sont réalisées en collaboration avec d'autres filières de formation de l'IFMS afin de développer les compétences interprofessionnelles et la connaissance des rôles de chacun dans le parcours de soins.

b) Chambre des erreurs

La chambre des erreurs est un outil pédagogique permettant aux apprenants d'identifier des anomalies et des situations à risque reproduites dans un environnement simulé. À partir d'une mise en situation, ils doivent repérer les erreurs, analyser leurs conséquences potentielles et proposer des actions correctives.
Cette méthode contribue au développement de l'observation, de l'esprit critique, de la vigilance professionnelle et de la culture de sécurité des soins. Plusieurs thèmes sont traités, gestion des stocks, pharmacie clinique, dispositifs médicaux, préparation en UCPC…

c) Escape game

L'escape game pédagogique repose sur la résolution collective d'énigmes en lien avec les enseignements dispensés. Organisé en équipe, il favorise l'implication des apprenants dans leurs apprentissages tout en développant des compétences transversales telles que la communication, la coopération, la gestion du temps et la résolution de problèmes.
Cette approche ludique permet de consolider les connaissances tout en stimulant la motivation et l'engagement des apprenants.

d) Plateaux des erreurs

Les plateaux des erreurs consistent à présenter aux apprenants des préparations, prescriptions, dispositifs médicaux ou situations professionnelles comportant volontairement des anomalies ou des non-conformités.
L'objectif est de développer leur capacité d'analyse, leur rigueur professionnelle et leur aptitude à détecter les risques susceptibles d'impacter la qualité et la sécurité de la prise en charge du patient. Cette activité contribue à la construction d'une culture qualité et de gestion des risques.

4. Développement des compétences numériques

Dans le cadre de leur formation, les apprenants suivent un module en e-learning consacré à l'attestation numérique en santé, proposé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Ce dispositif vise à les sensibiliser aux enjeux du numérique en santé et à développer leurs compétences dans l'utilisation des outils numériques en environnement professionnel.

VIII. RECHERCHE ET DÉMARCHE SCIENTIFIQUE

1. Initiation à la recherche

a) Recherche documentaire

Les apprenants réalisent une recherche documentaire structurée en lien avec la thématique étudiée. Cette démarche vise à développer leur capacité à identifier, sélectionner et exploiter des sources d'information fiables, pertinentes et actualisées. Ils mobilisent les méthodes et outils présentés au cours de leur formation (bases de données scientifiques, recommandations professionnelles, textes réglementaires, ouvrages de référence, littérature grise) afin de construire un état des connaissances fondé sur des données probantes.

b) Analyse critique de la littérature

À partir des références sélectionnées, les apprenants conduisent une analyse critique de la littérature. Ils évaluent la qualité méthodologique, la validité scientifique, la pertinence et le niveau de preuve des publications retenues. Cette démarche s'appuie sur les acquis relatifs à la lecture critique d'articles scientifiques et permet aux apprenants de développer leur esprit critique, de comparer les résultats disponibles et de formuler des conclusions argumentées en lien avec leur problématique.

2. Analyse de situation

À l'issue des périodes de stage, des analyses de situation sont demandées aux apprenants. Elles visent à développer leur capacité de réflexion sur les pratiques professionnelles, à

mobiliser leurs connaissances théoriques et à analyser de manière critique une situation rencontrée en milieu professionnel.
Ces travaux permettent également d'évaluer la capacité de l'apprenant à prendre du recul, à argumenter ses choix et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques.
En lien avec l'unité d'enseignement d'initiation à la recherche, ils contribuent à l'acquisition des méthodes d'analyse et à la structuration de la réflexion, en préparant les apprenants aux démarches de recherche et à la formalisation de leurs travaux.

3. Poster scientifique

La réalisation d'un poster scientifique, structuré selon la méthode IMRaD (Introduction, Méthodes, Résultats, Discussion), s'effectue en travail de groupe et permet d'initier les apprenants à la démarche de recherche.
Ce travail favorise le développement de compétences en analyse, en synthèse et en communication scientifique, tout en renforçant les capacités de collaboration et de coordination au sein d'une équipe.
Le poster fait l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion, permettant de développer les compétences en communication, en argumentation et en prise de parole en public.
Il constitue également une première approche de la diffusion scientifique et de la valorisation des travaux, et vise à encourager les apprenants à s'inscrire, dans leur future pratique professionnelle, dans une dynamique de partage et de publication.
Dans le cadre de l'enseignement de l'anglais, il est également traduit en langue anglaise et participe à l'évaluation des compétences linguistiques des apprenants.
Cette activité constitue une première sensibilisation à la valorisation et à la diffusion des travaux scientifiques, et vise à encourager les futurs professionnels à s'inscrire dans une démarche de veille, de recherche et de partage des connaissances tout au long de leur carrière.

IX. INTERPROFESSIONNALITÉ ET SANTÉ PUBLIQUE

1. Interprofessionnalité

L'interfiliarité est mise en œuvre dans la mesure du possible afin de mobiliser les ressources pédagogiques de l'IFMS et de favoriser le développement de la coopération interprofessionnelle. Elle permet aux apprenants d'identifier les champs de compétences des différentes professions de santé et de mieux appréhender le travail en équipe pluriprofessionnelle.
À ce titre, plusieurs actions sont déployées :

- Simulations réalisées en collaboration avec les IFSI, IFA portant sur la prise en charge d'un patient en hôpital de jour dans le cadre d'un traitement de chimiothérapie
- Simulations avec l'IFCS autour de l'entretien de recrutement
- Enseignements partagés avec les IADE sur les gaz médicaux

- Organisation d'une journée dédiée au développement durable associant plusieurs écoles et instituts

2. Service sanitaire

Dans le cadre du service sanitaire, les apprenants conçoivent et mettent en œuvre, en groupe, une action de prévention et de promotion de la santé auprès d'un public ciblé. Cette action est réalisée en réponse à des besoins identifiés en collaboration avec le CHU de Montpellier.
Ce projet permet aux apprenants de développer leurs compétences en matière d'éducation à la santé, de conduite de projet, de communication, de travail en équipe et d'adaptation à différents publics. Il favorise également l'acquisition d'une démarche de santé publique en les sensibilisant aux enjeux de prévention, de promotion de la santé et de réduction des inégalités de santé.
La réalisation et l'évaluation de cette action constituent une opportunité de mobiliser les connaissances théoriques acquises en formation dans un contexte réel, tout en renforçant les compétences transversales telles que la collaboration, l'organisation, la créativité et la prise de parole en public.

3. Développement durable

Les apprenants sont sensibilisés tout au long de leur parcours de formation aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale en santé. Ces thématiques sont abordées de manière transversale dans plusieurs unités d'enseignement, notamment celles consacrées à la gestion des stocks, à la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux, ainsi qu'à la qualité et à la gestion des risques.
Cette sensibilisation vise à développer une pratique professionnelle écoresponsable en intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés aux activités de pharmacie hospitalière: gestion raisonnée des approvisionnements, lutte contre le gaspillage, optimisation des ressources, gestion des déchets et promotion des bonnes pratiques.
Par ailleurs, une journée interprofessionnelle dédiée au développement durable est organisée chaque année en collaboration avec plusieurs écoles et instituts de l'IFMS. Cette journée permet aux apprenants de découvrir, au travers d'ateliers participatifs et d'expériences immersives, les différents leviers d'action en faveur du développement durable dans les secteurs de la santé et du médico-social.
Le programme comprend notamment :

- des ateliers consacrés à l'écoresponsabilité dans les soins, à travers la découverte du SMUR électrique, la sensibilisation au bon usage des fluides médicaux et la prévention des risques chimiques ;
- des jeux pédagogiques (escape games, jeux de l'Oie, ateliers prospectifs) autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- des ateliers pratiques portant sur le tri des déchets, le réemploi, les pratiques « Do It Yourself » et l'écoconduite ;

- des actions de sensibilisation aux enjeux sociaux et solidaires, notamment autour de l'alimentation durable, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et des dispositifs de solidarité ;
- des actions concrètes sur le terrain, telles que des opérations de nettoyage et de préservation de l'environnement.

Ces activités contribuent au développement de la réflexion citoyenne, à la prise en compte de l'impact environnemental des pratiques professionnelles et à l'engagement des futurs préparateurs en pharmacie hospitalière dans une démarche de développement durable en santé.

X. ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENANT

1. Suivi pédagogique individuel

Un accompagnement individualisé est proposé tout au long de la formation afin de favoriser la réussite des apprenants. Ce suivi peut être initié à la demande de l'élève, de l'équipe pédagogique, des intervenants ou des maîtres de stage lorsqu'une situation particulière le nécessite, qu'il s'agisse de difficultés d'apprentissage, d'une absence prolongée, d'un besoin de remédiation ou d'un projet professionnel à construire ou à consolider.
L'ensemble de ces dispositifs contribue à la personnalisation des parcours, à la prévention des difficultés et à l'accompagnement de chaque apprenant vers la réussite et l'obtention du diplôme.

a) Référent pédagogique

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé assuré par un référent pédagogique tout au long de son parcours de formation. Véritable interlocuteur privilégié, le référent accompagne l'apprenant dans la construction de son projet professionnel et dans le développement progressif de ses compétences.
Il assure le suivi du parcours de formation, identifie les éventuelles difficultés rencontrées et met en œuvre, si nécessaire, des actions d'accompagnement adaptées. Il veille à la cohérence entre les enseignements théoriques, les périodes de formation en milieu professionnel et les objectifs de professionnalisation.
Le référent pédagogique accompagne également l'apprenant dans l'analyse de sa progression, l'atteinte des objectifs de formation et la validation des compétences du référentiel. Il favorise le développement de la réflexivité et encourage l'engagement de l'apprenant dans une démarche d'amélioration continue.
En lien avec les maîtres de stage, les tuteurs et l'équipe pédagogique, il participe au suivi des acquisitions en stage, à l'exploitation des retours d'expérience et à l'adaptation du parcours lorsque certaines compétences nécessitent d'être consolidées ou lorsqu'une situation particulière (absence, difficulté d'apprentissage, parcours spécifique, handicap) requiert un accompagnement renforcé.

b) Entretiens de suivi

Le suivi pédagogique s'appuie sur des entretiens individuels organisés à différentes étapes du parcours.
Un premier entretien est réalisé en début de formation afin de faire connaissance avec l'apprenant, d'identifier son parcours antérieur, ses attentes et ses éventuels besoins spécifiques. Un deuxième entretien est programmé en milieu de formation afin d'évaluer sa progression et de définir, si nécessaire, des axes de travail complémentaires. Un dernier entretien est réalisé en fin de formation afin d'effectuer un bilan du parcours et d'accompagner l'insertion professionnelle.
Chaque apprenant bénéficie ainsi d'un minimum de trois entretiens individuels au cours de sa formation. Des entretiens complémentaires peuvent être organisés à tout moment à la demande de l'apprenant, du référent pédagogique, d'un formateur ou d'un maître de stage.

c) Visites de stage

Une visite pédagogique est organisée sur le terrain de stage principal de l'apprenant. Réalisée en présence du maître de stage ou du tuteur, elle permet de faire un point sur l'intégration de l'apprenant, sa progression dans l'acquisition des compétences, l'atteinte des objectifs fixés et les éventuelles difficultés rencontrées.
Cette rencontre favorise les échanges entre le centre de formation et le terrain de stage et contribue à assurer la cohérence entre les apprentissages théoriques et les activités réalisées en milieu professionnel.

2. Accompagnement du handicap

Le CFPPH s'engage à favoriser l'accessibilité de la formation et l'égalité des chances pour tous les apprenants. Chaque situation de handicap est étudiée de manière individualisée afin de proposer un accompagnement adapté aux besoins de la personne tout en tenant compte des exigences de la formation et de l'exercice professionnel.
Le CFPPH veille à promouvoir une démarche inclusive permettant à chaque apprenant de bénéficier des conditions favorables à la réussite de son parcours de formation et à son insertion professionnelle.

a) Accueil

Dès son entrée en formation, tout apprenant en situation de handicap ou présentant un besoin spécifique peut solliciter un échange avec le référent handicap de l'institut. Un entretien individualisé est alors organisé afin d'identifier les besoins de compensation, d'évaluer les impacts potentiels sur le parcours de formation et d'envisager les aménagements susceptibles de favoriser la réussite de l'apprenant.
Cet accompagnement s'effectue dans le respect de la confidentialité et en lien avec les différents acteurs concernés, lorsque cela est nécessaire.

b) Aménagements pédagogiques

Les demandes d'aménagements font l'objet d'une étude individualisée sur présentation de justificatifs adaptés à la situation de l'apprenant.
Les mesures mises en œuvre sont définies en fonction des besoins identifiés, de leur faisabilité et du respect des exigences de formation. Elles peuvent notamment concerner l'organisation des enseignements, les modalités d'évaluation, les conditions d'examen, l'accès aux supports pédagogiques ou encore l'adaptation de certains temps de formation.
Les aménagements sont réévalués si nécessaire au cours de la formation afin de garantir leur adéquation avec l'évolution de la situation de l'apprenant.

c) Suivi individualisé

Le référent handicap assure un suivi régulier de l'apprenant tout au long de son parcours de formation. Il travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique, le référent pédagogique et, lorsque cela est nécessaire, les terrains de stage afin de garantir la cohérence des mesures mises en œuvre.
Ce suivi permet d'évaluer l'efficacité des aménagements accordés, d'identifier d'éventuelles difficultés et d'adapter l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins. Il contribue à favoriser la réussite, l'autonomie et l'inclusion de l'apprenant dans l'ensemble des dimensions de sa formation.

XI. ÉVALUATION ET CERTIFICATION

1. Principes et modalités d'évaluation

a) Évaluation des connaissances

Les connaissances et les savoir-faire acquis sont évalués selon ces modalités et sur la base des critères d'évaluation précédemment définis.

- Devoir sur table : I

Ils sont établis par les intervenants sous forme de QCM, QROC, cas pratiques en individuel ou en collectif afin d'évaluer les connaissances.

- Analyse de situation :

Il s'agit d'un document écrit (max 5 pages) qui décrit et analyse une activité réalisée en pharmacie à usage intérieur.
Le but est d'évaluer la capacité de synthèse du candidat, son objectivité dans l'analyse des faits, sa connaissance des activités, son engagement et la méthodologie de recherche.

- Poster

Il est réalisé en groupe permettant de mettre en pratique la démarche d'initiation à la recherche par la méthode IMRaD et la cohésion, collaboration. Il est présenté par le groupe devant l'ensemble de la promotion pour développer les compétences en communication. Une note est établie par les référents d'UE. Dans le cadre de l'enseignement de l'anglais, il est également traduit en langue anglaise et participe à l'évaluation des compétences linguistiques des apprenants.

- Note de situation

Elle est basée sur une démarche qualité menée lors du stage. Elle permette de mettre en application les outils qualités étudiées en théorie. Elle est présentée oralement, on demandera à l'apprenant d'argumenter ses prises de position au regard du contexte et des enjeux de la situation.
Une grille d'évaluation, portant sur les parties écrites et orales, est élaborée. La correction est réalisée par deux évaluateurs au minimum, un formateur, et un professionnel en exercice en P.U.I.

b) Évaluation des compétences

Les modalités d'évaluation par acquisition des compétences accordent une place importante à l'évaluation des périodes en milieu professionnel.
L'évaluation se fait à partir du portfolio par le tuteur de stage. Celui-ci renseigne par période de stage les compétences acquises et établie une appréciation littérale.
Le parcours est composé de 20 semaines de périodes en milieu professionnel correspondant à 20 ECTS (une semaine égalant 1 ECTS).

2. Validation de la formation

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation selon les modalités d'évaluation et de validation définies dans les référentiels de formation et de certification.
Pour chaque unité de compétence, des critères d'évaluation sont décrits : ces critères permettent de fixer le niveau d'exigence du diplôme. Pour chacune des UE, les modalités d'évaluation sont définies.
Une note au moins égale à 10 sur 20 est requise pour la validation d'un domaine de compétences. Au sein d'un même domaine, les unités d'enseignement dont le résultat est au moins équivalent à 8 sur 20 peuvent être compensées entre elles.
Ne peuvent pas être compensées entre elles :

- Les unités d'enseignement de deux domaines différents ;
- Les unités d'enseignement théoriques et de formation en milieu professionnel.

Les modalités d'évaluation prévoient deux sessions d'examen. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

La validation des unités d'enseignement est attestée par le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.

XII. VIE ÉTUDIANTE ET ENVIRONNEMENT DE FORMATION

1. Représentation étudiante

Elle est régulée par le règlement intérieur de l'institut. Les élèves sont représentés par leurs délégués élus. La concertation relative à la vie au sein de l'institut et à la mise en œuvre du projet pédagogique est systématiquement recherchée avec pour objectif de développer une co-construction pédagogique au bénéfice de tous.

2. Ressources à disposition

a) Centre de documentation

Un centre de documentation est à disposition des apprenants (ouvrage et matériel informatique). La plaquette d'information est remise aux élèves en début d'année.

b) Salles pédagogiques

Sur le plan structurel, les locaux administratifs et dédiés à l'enseignement théorique, sont situés dans l'Institut de Formation aux métiers de la Santé (IFMS) du CHU de Montpellier et sont les suivants :

- Une salle de cours pour cinquante élèves, et un accès aux différentes salles de l'IFMS en fonction des besoins
- L'accès au centre de documentation,
- Une salle de travaux pratiques
- Salles de simulation et de débriefing
- Salles informatiques
- Bureaux pour les membres de l'équipe du CFPPH

Les séances de travaux dirigés ou pratiques se dérouleront aussi dans les laboratoires (matière première, microbiologie, …) du pôle pharmacie du CHU de Montpellier.
Certains enseignements théoriques, séances de travaux dirigés ou ateliers pourront être dispensés dans les locaux d'Etablissements hospitaliers partenaires.
Des visites sont également prévues :

- Plateforme et PUI du CHU de NIMES
- Laboratoire de contrôle du CHU de MONTPELLIER

c) Plateformes numériques

Sur le plan équipement et logiciel :

- Logiciel de gestion des étudiants FORMEIS incluant un module « My Komunote » de partage d'information (planning, suivi des terrains de stage…)

- Plateforme de formation et d'évaluation numérique (support de cours) « MOODLE »
- Plateforme de formation d'anglais « Mischool »
- Une boîte de messagerie institutionnelle du CHU est dédiée à la gestion et à la diffusion des informations relatives à la formation.
- Chambre des erreurs interactives « ADIPH »
- WIFI

3. Services aux apprenants

a) Restauration

Services ou moyens à disposition des apprenants :

- Cafétéria
- Une cafétéria se situe sur le site de l'IFMS, des micro-ondes sont également accessible aux apprenants
- Self

Une carte permettant l'accès aux selfs du CHU de MONTPELLIER est remise en début d'année.

b) Parking

Un parking réservé aux apprenants de l'IFMS est accessible.

c) Accès numérique

WIFI
Des codes WIFI sont remis nominativement à chaque élève pour la durée de la formation.

XIII. PARTENARIATS ET COMMUNICATION

1. Relations avec les établissements de santé

Le CFPPH développe des partenariats avec tous les établissements de santé publics ou privés qui participent activement à la formation théorique et pratique des apprenants.
L'objectif commun principal est de proposer une formation de qualité dans le respect de la règlementation.

2. Promotion de la formation

a) Journées portes ouvertes

Une journée porte ouverte est organisée au sein de l'IFMS pour présenter le métier et les écoles.

b) Salons

L'IFMS participe également au Salon de l'enseignement supérieur et au TAF (Travail, Avenir, Formation) afin de présenter les offres de formations.

c) CFA partenaires

Le CFPPH présente aux différents CFA de l'Occitanie, le métier de préparateur en pharmacie hospitalière.

3. Communication institutionnelle

a) Site internet

b) Réseaux sociaux

Un groupe fermé FACEBOOK a été créé afin d'élargir la gamme d'outils de communication permettant de faciliter la transmission d'information entre les différents interlocuteurs (intervenants, établissements, service formation…) et d'élargir le public. Le partage d'annonce d'emploi permet de participer à l'employabilité de la promotion sortante mais également aux anciennes promotions.

c) Communication interne

XIV. DÉMARCHE QUALITÉ ET ÉVALUATION DU PROJET

1. Politique qualité

L'ensemble de l'IFMS a obtenu la certification Qualiopi et la Certif Région en janvier 2022 et renouvellement suite à l'audit de surveillance le mai 2026.
Une enquête de satisfaction est réalisée en fin de formation intégrant également l'employabilité permettant de réaliser des études de cohorte.

2. Évaluation des dispositifs

a) Satisfaction apprenants

L'évaluation de la satisfaction des apprenants est réalisée à l'issue de chaque unité d'enseignement (UE) au moyen d'un questionnaire diffusé via Microsoft Forms. Les retours recueillis portent notamment sur la qualité des interventions, les contenus pédagogiques et les

modalités d'apprentissage. Ils sont complétés par les échanges menés lors des entretiens individuels de suivi pédagogique.
Les résultats de ces évaluations sont partagés avec l'équipe du CFPPH ainsi qu'avec les référents d'UE afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.
Une enquête de satisfaction globale est également réalisée en fin de formation. Elle permet d'évaluer l'appréciation générale du parcours de formation, l'atteinte des objectifs pédagogiques ainsi que l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés.

b) Satisfaction des intervenants

Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des intervenants à partir de Microsoft FORMS à la suite de leur intervention.

c) Satisfaction des tuteurs de stage

Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année auprès des tuteurs de stage afin de recueillir leur appréciation sur l'organisation et le déroulement des stages. Des échanges sont également menés lors de la réunion organisée au cours de la première semaine de formation ainsi qu'à l'occasion des visites de stage, permettant d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.

3. Indicateurs de pilotage

a) Qualité et pilotage de la formation

Les indicateurs suivants permettent d'évaluer le déploiement et l'efficacité du dispositif de formation :

- Nombre de réunions de coordination organisées entre les référents d'unités d'enseignement (UE) et les formateurs ;
- Taux de participation des maîtres de stage à la réunion annuelle des terrains de stage ;
- Nombre de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) réalisés par bloc ou module de compétences ;
- Taux de réussite au diplôme ;
- Taux d'abandon en cours de formation.

b) Accompagnement et suivi pédagogique des apprenants

Le suivi individualisé des apprenants est évalué à partir des indicateurs suivants :

- Nombre de visites pédagogiques réalisées sur les terrains de stage ;
- Nombre d'entretiens individuels de suivi pédagogique réalisés ;
- Volume d'heures consacrées aux actions de soutien, de remédiation ou de remise à niveau mises en œuvre en fonction des besoins identifiés des apprenants.

c) Insertion professionnelle et poursuite de parcours

L'évaluation de l'impact de la formation s'appuie notamment sur :

- Taux d'employabilité des diplômés ;
- Taux de poursuite d'études après l'obtention du diplôme.

4. Révision annuelle du projet pédagogique

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre de la démarche qualité institutionnelle. Cette révision s'appuie sur les retours des apprenants, des intervenants extérieurs et de l'équipe du CFPPH. Les résultats de cette évaluation ainsi que les indicateurs de suivi sont analysés et présentés dans le rapport d'activité annuel.

1. ANNEXE 1

Domaine 1 : Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur en transmettant des informations et des conseils nécessaires à leur bon usage et en coopérant avec les autres professionnels de santé.

C1 – Délivrer des produis de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficience de la prise en charge de la personne. **3 ECTS**

- Analyser les ordonnances ou les demandes de produits de santé, au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur en utilisant les outils de sécurisation adaptés afin de détecter des problèmes liés à la thérapeutique et d'évaluer leur conformité ;
- Mettre en œuvre la préparation et la délivrance des unités des produits de santé en vérifiant leur identité et l'intégrité de leur conditionnement et en utilisant les outils adaptés, dans le respect de la réglementation, afin d'assurer la sécurisation de la délivrance ;
- Mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-conformités ou erreurs afin de garantir la qualité et la traçabilité de la délivrance ;
- Enregistrer les données concernant les produits de santé à l'aide des outils adaptés afin d'en assurer le suivi et la traçabilité ;
- Informer les personnes soignées, les utilisateurs ou les aidants, le cas échéant sur l'utilisation, le mode d'administration, les interactions médicamenteuses, les conditions de conservation, de stockage et les modalités de reconstitution des médicaments afin de garantir le bon usage des produits de santé.

C2 – Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés. **2 ECTS**

- Recueillir les informations nécessaires auprès des personnes soignées et des professionnels de santé afin de
- Vérifier la possibilité de réalisation des bilans de médication ou des plans de prises personnalisés ;
- Réaliser des bilans médicamenteux ou des plans de prises personnalisés auprès des personnes soignées dans le
- Cadre du processus de conciliation des traitements médicamenteux aux points de transition (ville-hôpitalville).

C3 – Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement **4 ECTS**

- Conduire des entretiens de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique auprès de la personne soignée et/ou ses aidants et des professionnels de santé, en utilisant des outils et aides adaptées afin de promouvoir des actions de prévention à la santé ;
- Formuler des recommandations relatives à la prise de médicaments et l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès de la personne soignée et/ou de ses aidants afin de les accompagner dans le bon usage des médicaments et l'utilisation adaptée des dispositifs médicaux.

Domaine 2 : Réaliser des préparations dans un cadre hospitalier dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement

C4 – Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées **7 ECTS**

- Mettre en œuvre les différentes opérations de préparation et de conditionnement de préparations à usage hospitalier (médicaments radio pharmaceutiques, cytotoxiques, anticorps monoclonaux, médicaments de thérapie innovante stériles, produits de nutrition parentérale, médicaments pour essais cliniques, …), dans le respect de la réglementation, en adaptant sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone de préparation afin de prévenir tout risque lié à ses manipulations ;
- Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et de radioprotection afin d'éviter tout risque de contamination ;
- Organiser et conduire la préparation et le déroulement des opérations de préparations à l'aide des équipements adaptés, et coordonner ses activités avec les collaborateurs ou des sous-traitants, le cas échéant, afin d'assurer une préparation adaptée aux impératifs des services hospitaliers ;
- Calculer les activités radioactives en tenant compte des prescriptions, de l'heure d'administration et de la décroissance radioactive du produit afin d'adapter les opérations de production ;
- Gérer le flux des déchets en prenant en compte leur spécificités : déchets radioactifs, déchets de produits cytotoxiques afin d'éviter tout risque de contamination ;
- Enregistrer l'ensemble des étapes de préparation et de conditionnement à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité.

C5 – Réaliser des analyses adaptées (physico-chimiques, biologiques, microbiologiques et de

radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité **2 ECTS**

- Préparer les équipements de contrôles nécessaires à l'analyse des matières premières, produits en cours et produits finis afin de s'assurer le leur conformité, de leur étalonnage et de leur qualification ;
- Contrôler les matières premières, produits en cours de fabrication et préparations réalisées à l'aide des équipements étalonnés et adaptés afin de garantir leur qualité et leur conformité aux spécifications ;
- Mettre en œuvre les mesures et actions correctives adaptées en cas d'incident ou d'accident d'exposition ou de contamination radioactive afin d'éviter tout risque de contamination ;
- Enregistrer l'ensemble des résultats des contrôles à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité.

Domaine 3 : Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène et de sécurité

C6 – Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage **4 ECTS**

- Analyser les demandes de dispositifs médicaux, au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur en utilisant les outils de sécurisation adaptés afin d'évaluer leur conformité ;
- Réaliser la mise à disposition des dispositifs médicaux en vérifiant leur identité et l'intégrité de leur conditionnement et en utilisant les outils adaptés, dans le respect de la réglementation, afin d'assurer la sécurisation de la délivrance ;
- Mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-conformités ou erreurs afin de garantir la qualité et la traçabilité de la délivrance ;
- Enregistrer les données concernant les produits de santé à l'aide des outils adaptés afin d'en assurer le suivi et la traçabilité ;
- Informer les personnes soignées, les utilisateurs ou les aidants, le cas échéant sur l'utilisation, afin de garantir le bon usage des produits de santé.

C7 – Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications **3 ECTS**

- Superviser le déroulement des opérations de stérilisation dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire afin d'assurer une préparation adaptée aux impératifs des services hospitaliers ;
- Proposer les supports de présentation, configurations et emballages adaptés lors du référencement d'un nouveau dispositif médical à stériliser ;

- Mettre en œuvre les différentes opérations de stérilisation à l'aide des équipements adaptés, dans le respect de la réglementation, en adaptant sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone de préparation afin de prévenir tout risque lié à ses manipulations ;
- Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité et de sécurité afin d'éviter tout risque de contamination ;
- Gérer le flux des déchets selon la réglementation afin d'éviter tout risque de contamination et de respecter les règles de protection de l'environnement ;
- Contrôler la conformité de son action à chaque étape de son travail selon le système d'assurance qualité en vigueur, les préparations réalisées à l'aide des équipements adaptés ;
- Réaliser l'ensemble des contrôles nécessaires au déroulement des procédés de stérilisation (contrôle documentaire, contrôle des paramètres, contrôle de la qualité et de la conformité des matières, contrôles en cours et contrôles des dispositifs médicaux selon les spécifications) afin de garantir la qualité des opérations ;
- Enregistrer l'ensemble des étapes de stérilisation et des contrôles réalisés à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité.

C8 – Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux **2 ECTS**

- Réaliser le contrôle des zones de production en utilisant les équipements appropriés afin de s'assurer de leur conformité ;
- Contrôler l'état et le bon fonctionnement des équipements de stérilisation afin de s'assurer de leur conformité et de mettre en œuvre les opérations de maintenance de premier niveau nécessaire, le cas échéant ;
- Apporter des conseils concernant la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de stérilisation aux
- Collaborateurs et intervenants afin d'assurer l'application et le respect des règles ;
- Élaborer tout ou partie d'un protocole d'hygiène permettant de prévenir tout risque de contamination ;
- Analyser les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation dans le champ de l'hygiène afin d'identifier et de proposer des actions correctives ;
- Mettre en œuvre les mesures et actions correctives adaptées en cas de non-conformités ou d'anomalies afin d'éviter de prévenir tout risque de contamination.

Domaine 4 : Travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération, d'organisation et de continuité de service

C9 – Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures **2 ECTS**

- Organiser la gestion des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux à la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et

plateaux techniques et leur élimination, dans le respect des règles de conservation et de traçabilité, afin d'éviter les risques de rupture de stock ou de surstock et de garantir la qualité et la conformité du stock ;
- Participer aux procédures d'achats et réaliser des commandes ;
- Réaliser l'approvisionnement des produits de santé : médicaments, dispositifs et fluides médicaux dans le respect des procédures, selon les données liées au stock afin d'éviter toute rupture de stock ;
- Mettre en œuvre les techniques manuelles et informatisées d'archivage des données selon les procédures du service afin d'assurer la traçabilité des données.

C10 – Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service **2 ECTS**

- Organiser son activité en prenant en compte le travail en équipe, son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel afin de développer la coopération au sein de l'équipe pluri professionnelle ;
- Enregistrer et traiter les données liées à la personne soignée dans le système informatisé, en utilisant les fonctionnalités des outils numériques, les bases de données et les logiciels métiers, dans le respect des règles liées à la sécurité numérique et la réglementation relative aux données de santé et en sécurisant son environnement numérique de travail et les différents usages afin d'assurer la continuité du service ;
- Communiquer avec la personne soignée, son entourage et avec les différents intervenants professionnels, en utilisant les outils appropriés, dans le respect des droits du patient et du secret professionnel afin de faciliter les échanges et la continuité du service.

C11 – Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences **2 ECTS**

- Organiser, accompagner et superviser l'accueil, l'information et les activités d'apprentissage des personnes en formation afin de faciliter le développement de leurs compétences dans un climat de confiance et bienveillant ;
- Mettre en œuvre des actions de formation, de transmission de savoir- faire, sous la forme de conseils,
- Démonstrations, explications et par l'analyse commentée de sa pratique professionnelle afin de permettre leur développement de compétences ;
- Évaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation, en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage et en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, le cas échéant, afin d'identifier les acquis et les axes de progression à mettre en œuvre.

Domaine 5 : Mettre en œuvre des travaux de recherche et des actions de développement de compétences dans le cadre de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles

C12 – Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées **5 ECTS**

- Rechercher et analyser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales afin de suivre les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins ;
- Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'environnement professionnel, de la réglementation, de l'éthique, des enjeux sociétaux, de développement durable et de l'évolution des technologies en la confrontant à celles de ses pairs et d'autres professionnels afin d'identifier ses besoins en compétences, améliorer sa pratique, ajuster ses interventions, transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice ;
- Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice de préparateur en pharmacie hospitalière et élaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication orale et écrite ;
- Appréhender les enjeux liés à la santé numérique dans les domaines des données de santé, cyber sécurité, communication en santé, outils numériques, télésanté afin de travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique.

C13 – Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités **2 ECTS**

- Mettre en œuvre une démarche qualité dans son activité, en utilisant des méthodologies et outils d'évaluation adaptés afin d'assurer un processus d'amélioration continue dans le cadre de ses activités;
- Élaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés afin de garantir la qualité des interventions ;
- Mettre en œuvre une démarche de contrôle, de qualification d'équipements et de validation des méthodes, à l'aide des outils appropriés afin d'assurer la qualité, la répétabilité et la fiabilité des méthodes ;
- Mettre en œuvre les principes et règles de vigilance : pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance, identitovigilance, vigilance informatique dans toute activité pour assurer la qualité et la traçabilité des interventions ;
- Analyser les non-conformités et les évènements indésirables et leurs causes afin de déterminer et mettre en œuvre les mesures curatives ou correctives adaptées à la situation.

ANNEXE 2

IFMS-CFPPH

1146 avenue du père soulas
34295 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 33 88 11
@ : **formation-prep-pharm-hosp@chu-montpellier.fr**

LISTE DES TERRAINS DE STAGE

Etablissement	Région	Département	Ville	Agrément Global	Agrément Partiel
CH VALLEES D'ARIEGE (CHIVA)	OCCITANIE	ARIEGE	FOIX		X
CH CARCASSONNE	OCCITANIE	AUDE	CARCASSONNE	X	
CH NARBONNE	OCCITANIE	AUDE	NARBONNE		X
HOPITAL PRIVE DU GRAND NARBONNE	OCCITANIE	AUDE	NARBONNE		X
HOPITAL ESPALION	OCCITANIE	AVEYRON	ESPALION		X
CH MILLAU	OCCITANIE	AVEYRON	MILLAU		X
CH RODEZ	OCCITANIE	AVEYRON	RODEZ	X	
CH VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	OCCITANIE	AVEYRON	VILLEFRANCE DE ROUERGUE		X
CH ALES CEVENNES	OCCITANIE	GARD	ALES		X
CLINIQUE BONNEFON	OCCITANIE	GARD	ALES		X

CH BAGNOLS SUR CEZE	OCCITANIE	GARD	BAGNOLS SUR CEZE		X
HOPITAL LOCAL DU VIGAN	OCCITANIE	GARD	LE VIGAN		X
CLINIQUE DU GRAND AVIGNON	OCCITANIE	GARD	LES ANGLES		X
CHU NIMES	OCCITANIE	GARD	NIMES	X	
HOPITAL PRIVE LES FRANCISCAINES	OCCITANIE	GARD	NIMES		X
POLYCLINIQUE GRAND SUD	OCCITANIE	GARD	NIMES		X
POLYCLINIQUE KENVAL VALDEGOUR ICG	OCCITANIE	GARD	NIMES		X
CH PONT SAINT ESPRIT	OCCITANIE	GARD	PONT SAINT ESPRIT		X
CH MAS CAREIRON	OCCITANIE	GARD	UZES		X
CH UZES	OCCITANIE	GARD	UZES		X
CH AUCH	OCCITANIE	GERS	AUCH		X
CLINIQUE OCCITANIE	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	MURET		X
CH SAINT GAUDENS	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	SAINT GAUDENS		X
CHU TOULOUSE	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	TOULOUSE	X	
CLINIQUE DE L'UNION	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	TOULOUSE		X
CLINIQUE MEDIPÔLE GARONNE	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	TOULOUSE		X
CLINIQUE PASTEUR	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	TOULOUSE		X
IUC TOULOUSE	OCCITANIE	HAUTE GARONNE	TOULOUSE	X	
CH LANNEMEZAN	OCCITANIE	HAUTES PYRENEES	LANNEMEZAN		X
POLYCLINIQUE DE L'ORMEAU	OCCITANIE	HAUTE PYRENNEES	TARBES		X

CH TARBES-LOURDES	OCCITANIE	HAUTES PYRENEES	TARBES	X	
CH BEDARIEUX	OCCITANIE	HERAULT	BEDARIEUX		X
CH BEZIERS	OCCITANIE	HERAULT	BEZIERS		X
POLYCLINIQUE SAINT PRIVAT	OCCITANIE	HERAULT	BOUJAN SUR LIBRON (BEZIER)		X
CLINIQUE DU PARC	OCCITANIE	HERAULT	CASTELNAU LE LEZ		X
CH CLERMONT L'HERAULT	OCCITANIE	HERAULT	CLERMONT L'HERAULT		X
CLINIQUE SAINT LOUIS	OCCITANIE	HERAULT	GANGES		X
CH LUNEL	OCCITANIE	HERAULT	LUNEL		X
SMR AMBRUSSUM	OCCITANIE	HERAULT	LUNEL		X
CHU MONTPELLIER	OCCITANIE	HERAULT	MONTPELLIER	X	
CLINIQUE BEAU SOLEIL	OCCITANIE	HERAULT	MONTPELLIER		X
CLINIQUE BOURGES	OCCITANIE	HERAULT	MONTPELLIER		X
CLINIQUE CLEMENTVILLE	OCCITANIE	HERAULT	MONTPELLIER		X
ICM MONTPELLIER	OCCITANIE	HERAULT	MONTPELLIER	X	
POLYCLINIQUE SAINT ROCH	OCCITANIE	HERAULT	MONTPELLIER		X
POLYCLINIQUE PASTEUR	OCCITANIE	HERAULT	PEZENAS		X
CLINIQUE PIC SAINT LOUP	OCCITANIE	HERAULT	SAINT CLEMENT DE RIVIERE		X
CLINIQUE SAINT JEAN	OCCITANIE	HERAULT	SAINT JEAN DE VEDAS		X
CHI BASSIN DE THAU	OCCITANIE	HERAULT	SETE		X
POLYCLINIQUE SAINTE THERESE	OCCITANIE	HERAULT	SETE		X
CH FIGEAC	OCCITANIE	LOT	FIGEAC		X
CH AGEN	OCCITANIE	LOT ET GARONNE	AGEN		X
CH MENDE	OCCITANIE	LOZERE	MENDE		X

CH PERPIGNAN	OCCITANIE	PYRENEES ORIENTALES	PERPIGNAN	X	
CLINIQUE SAINT PIERRE	OCCITANIE	PYRENEES ORIENTALES	PERPIGNAN		X
CH THUIR	OCCITANIE	PYRENEES ORIENTALES	THUIR		X
CH ALBI	OCCITANIE	TARN	ALBI	X	
CLINIQUE CLAUDE BERNARD	OCCITANIE	TARN	ALBI		X
CH CASTRES MAZAMET (CHIC)	OCCITANIE	TARN	CASTRES		X
CH GAILLAC	OCCITANIE	TARN	GAILLAC		X
CH LAVAUR	OCCITANIE	TARN	LAVAUR		X
CH MONTAUBAN	OCCITANIE	TARN ET GARONNE	MONTAUBAN		X
CH MONTLUCON	AUVERGNE RHONE ALPE	ALLIER	MONTLUCON	X	
CH ARDECHE MERIDIONALE (CHARME)	AUVERGNE RHONE ALPE	ARDECHE	AUBENAS		X
HI BOURG SAINT ANDEOL	AUVERGNE RHONE ALPE	ARDECHE	BOURG SAINT ANDEOL		X
CH PRIVAS	AUVERGNE RHONE ALPE	ARDECHE	PRIVAS		X
CH CLAUDE DE JEAN VILLENEUVE DE BERG	AUVERGNE RHONE ALPE	ARDECHE	VILLE NEUVE DE BERG		X
CH AURILLAC	AUVERGNE RHONE ALPE	CANTAL	AURILLAC		X
CH SAINT FLOUR	AUVERGNE RHONE ALPE	CANTAL	SAINT FLOUR		X
CH CREST	AUVERGNE RHONE ALPE	DRÔME	CREST		X
CH DROME VIVARAIS	AUVERGNE RHONE ALPE	DRÔME	MONTELEGER		X
GOURPEMENT HOSPITALIER PORTE DE PROVENCE	AUVERGNE RHONE ALPE	DRÔME	MONTELIMAR		X
CH VALENCE	AUVERGNE RHONE ALPE	DRÔME	VALENCE	X	

CH AMBERT	AUVERGNE RHONE ALPE	PUY DE DÔME	AMBERT		X
CHU CLERMONT FERRAND	AUVERGNE RHONE ALPE	PUY DE DÔME	CLERMONT FERRAND		X
INSTITUT JEAN PERRIN	AUVERGNE RHONE ALPE	PUY DE DÔME	CLERMONT FERRAND	X	
CH ISSOIRE	AUVERGNE RHONE ALPE	PUY DE DÔME	ISSOIRE		X
CH THIERS	AUVERGNE RHONE ALPE	PUY DE DÔME	THIERS		X
CH ANGOULEME	NOUVELLE AQUITAINE	CHARENTE	ANGOULEME		X
CH BRIVE	NOUVELLE AQUITAINE	CORREZE	BRIVE		X
CH PAU	NOUVELLE AQUITAINE	PYRENEES ATLANTIQUES	PAU	X	
CHU NICE	PACA	ALPES MARITIMES	NICE	X	
HOPITAL PRIVE DE PROVENCE	PACA	BOUCHES DU RHONE	AIX EN PROVENCE		X
CH JOSEPH IMBERT (ARLES)	PACA	BOUCHES DU RHONE	ARLES		X
HOPITAUX PORTE DE CAMARGUE	PACA	BOUCHES DU RHONE	TARASCON		X
CH TOULON	PACA	VAR	TOULON	X	
CH AVIGNON	PACA	VAUCLUSE	AVIGNON	X	
INSTITUT SAINTE CATHERINE	PACA	VAUCLUSE	AVIGNON		X
CH CARPENTRAS	PACA	VAUCLUSE	CARPENTRAS		X
CLINIQUEZ SYNERGIA VENTOUX	PACA	VAUCLUSE	CARPENTRAS		X
CH ORANGE	PACA	VAUCLUSE	ORANGE		X
CH VAISON LA ROMAINE	PACA	VAUCLUSE	VAISON LA ROMAINE		X
HOPITAL VALREAS	PACA	VAUCLUSE	VALREAS		X
CHU NANTES	PAYS DE LA LOIRE	LOIRE-ATLANTIQUE	NANTES	X	